

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 avril 2024

---

ACCROÎTRE LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES ET L'ATTRACTIVITÉ DE LA  
FRANCE - (N° 2428)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 141

présenté par  
M. Holroyd

à l'amendement n° 111 de M. Potier

-----

**APRÈS L'ARTICLE 10**

I. – À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« à ce qui précède »

les mots :

« au présent article » ;

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« seul ou ensemble ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement rédactionnel.